

Décision 23-DCC-89 du 24 mai 2023

relative à la prise de contrôle conjoint de la société FTP et de la société civile immobilière La Pointe par la société Coopérative U Enseigne et les époux Clouet

Posted on: 25 mai 2023 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notificante

Coopérative U Enseigne et les époux Clouet

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Oui

**Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)**

FTP
Société civile immobilière La
Pointe

Lire

le texte intégral

136.77 Ko